

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Révision allégée n°1 du PLU de Loivre Modification n°1 du PLU de Loivre

Par arrêté n°CUGR-DUPAANC-2025-001 en date du 22 août 2025, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de révision allégée n°1 et de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Loivre.

L'enquête publique unique se déroulera pour une durée de 32 jours :

**DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 A 9H00
AU LUNDI 13 OCTOBRE 2025 A 18H00**

Le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Loivre a pour objectifs l'évolution des limites des zones classées en zones à urbaniser 1AU et 1AUe au plan de zonage, la mise ne place d'un emplacement réservé pour la création d'un rond-point et la modification de l'OAP sectorielle déjà existante sur le secteur, sans que les futures implantations ne portent atteinte aux orientations du PADD.

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Loivre a pour objectifs de procéder à plusieurs modifications réglementaires et de réduire la surface des zones à urbaniser, sans que l'évolution ne porte atteinte aux orientations du PADD.

Monsieur François SCHUESTER, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces des dossiers, les décisions et avis de l'autorité environnementale, les observations et le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées et un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en la mairie de Loivre pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h00 à 12h00 et le samedi de 9h30 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Loivre, 35 rue de Verdun, 51220 Loivre, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre unique ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent, en mairie de Loivre, 35 rue de Verdun, 51220 Loivre, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- vendredi 12 septembre 2025, de 9h00 à 12h00,
- samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- lundi 13 octobre 2025, de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport unique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, en mairie de Loivre, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, les projets de révision allégée n°1 et de modification n°1 du plan local d'urbanisme, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune. L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand Reims.

Le Président de la communauté urbaine du Grand Reims